

Avignon, le 9 décembre 2025

Inter Rhône dépose un accord de durabilité pour les AOC Côtes du Rhône et Côtes du Rhône Villages rouges HVE et bio et définit des prix d'orientation

Dans un contexte de crise profonde du secteur viticole, marqué par une baisse structurelle de la consommation, une pression accrue sur les prix et des défis majeurs pour la rentabilité des exploitations engagées dans des démarches environnementales, la filière des vins AOC Côtes du Rhône et Côtes du Rhône Villages rouges franchit une étape décisive.

À l'occasion de son Assemblée Générale du 7 novembre 2025, Inter Rhône avait voté à l'unanimité le dépôt d'un dossier visant à mettre en place un accord de durabilité interprofessionnel portant exclusivement sur les vins rouges des appellations Côtes du Rhône et Côtes du Rhône Villages (sans dénomination géographique).

Un accord de durabilité porté collectivement par la filière

Cet accord repose sur un cadre européen récemment consolidé, qui permet aux producteurs agricoles, lorsque cela contribue à des objectifs environnementaux, d'agir collectivement en dérogeant sous conditions au droit de la concurrence (article 210 bis du règlement UE 1308/2013 et lignes directrices publiées par la Commission européenne en 2023).

L'accord est porté collectivement par :

- Inter Rhône
- Le Syndicat des Vignerons des Côtes du Rhône
- L'Union des Maisons de Vins du Rhône (UMVR)

Cette gouvernance partagée garantit un dispositif commun entre production et négoce, essentiel à l'efficacité de la démarche.

Il s'adosse au cadre national porté par Vignerons Coopérateurs de France auprès de la Commission européenne.

Objectifs de l'accord : accompagner et sécuriser la transition

Concrètement, à quoi servira cet accord ?

- **Accompagner la transition environnementale** de la filière des AOC Côtes du Rhône et Côtes du Rhône Villages rouges certifiés **Agriculture Biologique (Bio)** et **Haute Valeur Environnementale (HVE)**
- **Encourager des pratiques durables partagées et mesurables**, fondées sur des engagements collectifs
- **Renforcer la lisibilité économique de la production**, en intégrant les coûts réels et en sécurisant le partage de la valeur

Il s'agit d'une **première étape structurante** pour construire, dans la durée, un modèle viticole plus **résilient, durable et économiquement viable**, et pour éviter le désengagement d'exploitations engagées dans des démarches environnementales.

Un dispositif concerté et transparent

Dans le cadre de ce dispositif, deux commissions interprofessionnelles réunissant producteurs et négociants ont été organisées pour les segments Bio et HVE. Elles ont analysé de manière extensive les coûts de production, les réalités de marché et les marges de soutenabilité économique. Elles ont défini les prix d'orientation pour la campagne à venir :

Segment	Prix d'orientation équivalent au coût de production minimal	Tunnel de prix d'orientation Récolte 2025
Côtes du Rhône rouge Bio	170 €/hl	
Côtes du Rhône Villages rouge Bio	200 €/hl	
Côtes du Rhône rouge HVE	130 €/hl	130 €/hl min 160 €/hl et au-delà
Côtes du Rhône Villages rouge HVE	155 €/hl	155 €/hl min 185 €/hl et au-delà

Ces orientations tiennent compte des **surcoûts liés aux certifications environnementales** et visent à garantir **une rémunération juste**, tout en maintenant la **compétitivité de la filière**.

Les fourchettes de prix définies pour le HVE permettent d'intégrer la diversité des situations économiques avec une forte variabilité des coûts de production, particulièrement vraie pour les Côtes du Rhône HVE, et d'offrir plus de souplesse dans les négociations.

L'accord global est prévu pour une durée initiale de **deux ans**. Néanmoins les familles professionnelles se réservent la possibilité de renégocier ces prix d'orientation en fonction d'évolutions significatives des coûts de production, des rendements, des conditions de marché ou de la réglementation.

INTERPROFESSION DES VINS AOC CÔTES DU RHÔNE & VALLEE DU RHÔNE

Une filière responsable et mobilisée

« Ce périmètre ciblé sur les rouges des AOC Côtes du Rhône et Côtes du Rhône Villages nous permet d'agir là où les enjeux économiques, environnementaux et d'image sont les plus structurants, dans un contexte difficile. Le cadre est clair, collectif et progressif. Il constituera un outil d'appui et de pilotage de la transition, en complément des démarches déjà engagées localement par de nombreux vignerons et collectifs de producteurs. ».

Philippe Pellaton, Président d'Inter Rhône

« Nous ne voulons pas figer le marché, nous voulons éviter qu'il se fracture tout en soutenant une production durable. Ces prix d'orientation ne sont pas des verrous, ils sont une base commune. Libre à chacun de s'en inspirer, mais impossible d'en ignorer les conséquences pour l'équilibre de la filière. »

Samuel Montgermont, Président de l'UMVR

« Cet accord marque une ligne rouge : la durabilité n'a plus vocation à être une charge laissée aux seuls vignerons. Nous refusons que la valeur se construise d'un côté et s'effondre de l'autre. Ces orientations ne sont pas un plafond ni un plancher : elles sont un socle. Un repère collectif pour éviter que la filière ne s'affaiblisse davantage et pour garantir que la transition environnementale reste possible. Ignorer ces signaux, ce serait tourner le dos à l'avenir des Côtes du Rhône. Ce résultat est l'aboutissement de plus de deux ans de travail mené par le Syndicat des Vignerons des Côtes du Rhône, avec une volonté claire : assurer un prix juste et rémunérateur pour les viticulteurs engagés dans une démarche environnementale ou biologique. »

Damien Gilles, Président du Syndicat des Vignerons des Côtes du Rhône

Samuel MONTGERMONT
Président de l'UMVR

Philippe PELLATON
Président d'Inter Rhône

Damien GILLES
Président du Syndicat Général
des Côtes du Rhône & de la FRAOC